

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE N°26

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Madame Christelle PUJO

Pièces jointes :

- > Budget primitif 2026 – budget annexe Assainissement
- > Reste à réaliser dépenses
- > Reste à réaliser recettes

Le budget primitif 2026 permet la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement adopté pour un montant global de 9 000 000 euros HT sur 12 ans. Cependant les travaux ont pris du retard en 2025, notamment sur l'opération Maurice Chevalier qui n'ont pas été réalisés. Les études préalables aux travaux ont été effectuées, mais la consultation des travaux n'a pas été lancée sur cet exercice. En effet, l'étude portant sur le dévoiement de la canalisation EU DN600 de l'avenue du Général De Gaulle est devenue prioritaire compte tenu de la mise en vente de la parcelle.

Une reprise anticipée des résultats 2025 est prise en compte, validée par le comptable public, ce qui permet de fixer le montant d'emprunt d'équilibre nécessaire au financement des travaux projetés.

FONCTIONNEMENT :

Le budget assainissement s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 2 589 542.65 euros.

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées principalement de l'entretien du réseau, de la rémunération du délégataire de la DSP et du reversement des charges de salaires supportées par le budget principal de la commune.

Auxquelles s'ajoutent au titre des opérations d'ordre entre section, un virement du chapitre 023 de 1 429 816.66 euros permettant de couvrir le remboursement de la part capital des emprunts qui s'élèvent à 556 000€ sur l'exercice 2026 et à autofinancer une partie des besoins de dépenses de la section d'investissement. Et dans un second temps, 400 000€ sur le chapitre 042 au titre des dotations aux amortissements.

Recettes :

La reprise anticipée des résultats 2025 sur le BP 2026 du budget assainissement représente une recette au chapitre R002 de 1 167 142.65 euros.

Les recettes réelles proviennent de :

- Redevance d'assainissement 587 900 €
- PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif), sommes reversées suite au raccordement collectif effectués lors de construction pour 280 000 €
- Subvention d'équilibre versée par le budget principal 140 000
- Subvention au titre de l'Agence de l'Eau 14 000 €
- Recettes exceptionnelles 5 500 € (principalement avoir sur facture)

2026/.....

Parafe

Auxquelles s'ajoutent au titre des opérations d'ordre entre section au chapitre 042 la somme de 395 000 € au titre de l'amortissement des reprises sur subventions perçues.

INVESTISSEMENT :

Le budget assainissement s'équilibre en investissement à hauteur de 3 721 624.81 euros.

Dépenses :

La reprise anticipée des résultats déficitaires 2025 sur le BP 2026 du budget assainissement qui représente une dépense au chapitre D001 de 293 162.79 euros.

Les dépenses réelles s'élèvent à 2 476 962.02€.

Elles comprennent :

Les dépenses d'équipement : 2 476 962,02€

- Travaux divers sites et démarrage des études du dévoiement en restes à réaliser 2025 pour 93 344€
- Le suivi et les travaux pour le dévoiement de la canalisation EU DN600 580 000 €
- Le suivi et les travaux pour l'avenue M. Chevalier 1 580 000 €
- Etude préalable aux travaux 2 100€
- Une provision pour faire face aux urgences au cours de l'exercice, qui par ailleurs, a démarré avec un effondrement de la chaussée provoqué par le mauvais état structurel du réseau des Eaux Usées avenue du Maréchal FOCH, à hauteur de 221 518.02 €.

Les dépenses financières :

- Remboursement de la part capital sur les annuités d'emprunts en 2026 pour 556 000€

Auxquelles s'ajoutent au titre des opérations d'ordre entre section :

Au chapitre 040, les dotations aux amortissements pour 395 000€ et au chapitre 041 pour les opérations de TVA 500€.

Au chapitre 021, le virement de la section de fonctionnement pour autofinancer en partie les besoins de la section d'investissement et couvrir la part capitale des emprunts à rembourser sur l'exercice.

Recettes :

Les recettes réelles proviennent de :

- Les restes à réaliser principalement au titre des Subventions Agence de l'eau : 426 391€
- L'emprunt d'équilibre à hauteur de 1 464 916.95€

ENDETTEMENT :

Capital restant dû au 1/1/2026

5 748 252.74 €

Document préparatoire non communicable

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-077-2177035/03-2026/0426-DEL I6_38_26



2026/.....
Parafe

Remboursement du capital au des emprunts	555 992.36 €
Intérêts des emprunts	161 683.02 €

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER le budget primitif 2026 du budget annexe assainissement conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans opération d'équipement.